Octobre 2021 N°108

# Le Petit Naujacais

#### Sommaire:

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Urbanisme
- Les associations
- Pêle Mêle
- Parole d'opposition
- Les annonceurs



#### Mariages:

MARQUET Camille & DALLOU Émeric le 29/05/2021 DUBOURG Noëlie & BUISSON Dylan le 12/06/2021 CAUSSÈQUE Virginie & NOGALA Mickaël le 03/07/2021

#### Naissances:

BUISSON Lysanna le 04/10/2021

#### Décès:

RANSINANGUE Paul le 29/08/2021 RENARD Michel le 22/09/2021 Page 2 Le Petit Naujacais

# LE MOT DU MAIRE

Naujacaises, Naujacais,

A l'heure où nous rédigeons le numéro d'octobre 2021, le gouvernement est encore dans l'expectative sur la suite à donner aux mesures contraignantes liées à la COVID 19.

Pour autant, nous avons suivi notre plan de marche et engagé divers travaux :

- La rénovation de l'adduction d'eau sur la route départementale 3 (Hourtin-Lesparre). La conduite est posée et les branchements sont en cours de réalisation.
- La rénovation des allées principales du cimetière est terminée.
- Le changement des portes et fenêtres de la salle des fêtes est terminé.
- Les travaux de rénovation du Pont de la Bâche (pose de 3 cadres de 2,00m x 2,00m) sont terminés
- La nouvelle halte-garderie est opérationnelle.

Les services techniques s'emploient à des travaux de voirie et de nettoyage des têtes de ponts.

Le nouveau plan de gestion de notre forêt communale est en cours de finalisation, de même que la nouvelle délégation de service public de l'eau.

La saison au Pin-Sec et au camping Municipal s'est bien passée. Les travaux de remise à niveau sont en cours.

L'aire de camping-cars donne satisfaction et les commerçants disent avoir fait une bonne saison.

Le feu d'artifice du 14 Août a fait son effet devant un public nombreux et enthousiaste.

Je vous propose une réunion publique à la salle des fêtes le samedi 20 Novembre 2021 à 18H30 (pass sanitaire) afin d'échanger avec vous sur la situation de notre service de l'Eau, sur l'état des finances, sur la gestion de la commune en général...

Comme vous pouvez le constater les choses avancent à leur rythme et le travail est encore long.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination.

Yves BARREAU

## **CONSEILS MUNICIPAUX**

#### Conseil Municipal du 17 Mai 2021

Élection des membres de la Commission de Concession de la prochaine Délégation de Service Public du service de l'Eau de la commune.

La Majorité Municipale a présenté une liste de 3 titulaires et 3 suppléants.

L'Opposition Municipale a présenté une liste d'un titulaire et une suppléante.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement ont été élus :

Membres titulaires de cette Commission : PION Jean-Claude, MORAND Joël et CAUSSÉQUE Virginie.

Membres suppléants : VIGNAUD Bruno, JAGOU Mickaël et SCHLAUDER Raymonde.

L'opposition par l'intermédiaire de Monsieur CARON a indiqué qu'elle aurait souhaité participer à cette commission. Monsieur le Maire a répondu que la Majorité Municipale avait envisagé cette possibilité mais attendait une demande de l'Opposition qui n'est pas venue. Par contre, l'opposition a déposée une liste indépendante.

<u>Délibération d'autorisation de lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la concession du service de l'eau potable.</u>

L'assemblée délibérante a décidé du principe de la délégation par affermage pour une durée de 7 ans à compter du 1 janvier 2022.

<u>Délibération pour assujettir le budget du service de l'eau à la TVA.</u>

Vote à l'unanimité.

Redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication de l'année 2021 et rattrapage des 4 dernières années.

Vote à l'unanimité.

Contrat de surveillance du camping municipal :

La société Victory Sécurity a été retenue pour un montant de 23 283.36 € TTC

Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC de la forêt communale :

Vote à l'unanimité.

Délibération d'autorisation au Maire pour contracter un emprunt de 600 000 € sur le budget de l'eau pour la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable et la création d'un nouveau forage :

Vote à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT :

- Signature de la convention avec la Société DERICHEBOURG pour l'entretien de l'éclairage public de la commune (groupement par le SIEM).
- Emprunt de 70 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour la rénovation de la toiture de la salle des fêtes et la création d'un local d'archives de la commune.

Page 4 Le Petit Naujacais

## **CONSEILS MUNICIPAUX**

#### Compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2021

 Approbation du Conseil Municipal du 17 mai 2021 : Unanimité mais monsieur CARON regrette que ses observations concernant le vote de la DSP de l'eau ne figurent pas dans le compterendu.

Nota : Monsieur CARON aurait souhaité faire partie de cette commission mais il a souhaité présenter sa propre liste à cette commission et le résultat du vote lui a été défavorable.

- Groupement de commande pour l'achat d'électricité pour l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance supérieure à 36Kva: Unanimité.
- Modification des deux postes d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) - parcours emploi compétences : Unanimité.

Ces postes concernent : Roland SEURIN pour une durée de 6 mois de 35 heures par semaine pour aide au service technique à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021 et Laurence BOURDON pour une durée d'un an renouvelable de 35 heures par semaine (accompagnement bus, entretien des bâtiments communaux) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- Création d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet : Unanimité.
   Ce poste concerne Lucia DE OLIVEIRA pour un contrat de 20 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée d'un an.
- Taux de promotion pour l'avancement de grade de fonctionnaires : Unanimité
- Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et de deux postes d'adjoints administratifs principal de 1ère classe : Unanimité Ces postes concernent : Mme Sandra RENOM Mme Isabelle DUBOURG et M. David DEFONTY. En réponse à la question de madame BOUCHEREAU-BOISSON, ces modifications de postes n'entrainent pas de décision modificative du budget.

#### Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT :

Modification de la Régie de Recettes du Camping afin de pouvoir encaisser les nuitées sur l'aire de camping-cars.

### **URBANISME**

# LE DÉBROUSSAILLEMENT Une obligation qui vous protège



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est <mark>le débroussaillement</mark> dont les dispositions sont définies par le code forestier et les réglements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

#### QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillement consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher! (Art. L 131-10 du code forestier)

#### POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

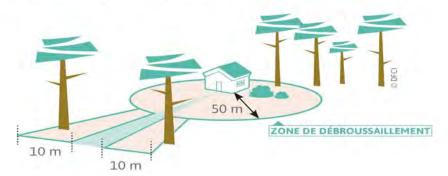
#### OÙ DÉBROUSSAILLER?

#### PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 39 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



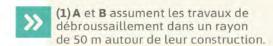
### **URBANISME**

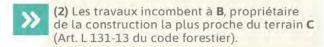
#### CAS CONCRETS

1 En zone urbaine (zone U dans le PLU)

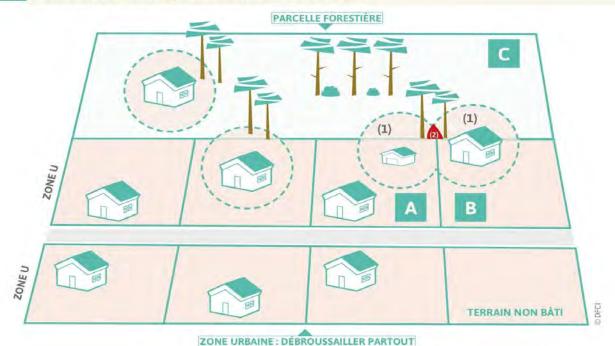
L'obligation de débroussaillement porte sur la TOTALITÉ des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

2 Sur fonds voisins





A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillement.

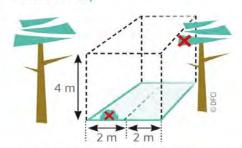


#### MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE\* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



#### ZONE DE DÉBROUSSAILLEMENT

- Des arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- D'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- 38 Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.
  - \* Réglement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

### **URBANISME**

#### QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

#### CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillement incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

#### Sans tenir compte des limites de propriété!

Le débroussaillement doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 131-12 du code forestier)

#### CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L 134-2 du code forestier)
- Sengendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

#### QUAND DÉBROUSSAILLER?

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur dfci-aquitaine.fr). Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

#### COMMENT DÉBROUSSAILLER?

#### DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

© Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

#### Suivant les cas, le débroussaillement nécessite :

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- · Une tronçonneuse.
- ATTENTION. Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

#### JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT!

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies

#### Déchets concernés:

les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).

# K La forêt est un milieu fragile, Protégeons-la.

DFCI AQUITAINE contact@ardfci.com









#### **RASSEMBLEMENT COMBI**

Dans le précédent numéro, nous vous avions fait part d'un rassemblement de combi-Volkswagen au camping du Pin-Sec. Cette manifestation, initiée par un naujacais Lionel BRABANT quelques jours après un premier assouplissement des règles de circulation a réuni 140 véhicules sous un très beau temps.

Le camping du Pin-Sec a été choisi en raison de sa situation entre dunes, pinède et plage mais surtout loin de toute agitation pour des amoureux de vintage, nature.....

Le succès de cette édition a conduit son organisateur a sollicité la commune pour réitérer ce meeting ou concentration hors période d'ouverture officielle du camping.

C'est ainsi que le Naujac Bus Camp a vu le jour et une nouvelle concentration a eu lieu les 17-18 et 19 septembre mais cette fois sous un temps des plus capricieux.

Le Naujac Bus camp se revendique comme une réunion de famille, où tout le monde s'apprécie et partage sa passion du combi.

De nombreuses personnes se sont rendues au camping pour voir et apprécier ces magnifiques véhicules d'époque, refaits, modifiés ou dans leur jus.

Cette action qui se veut pérenne (Septembre) doit et va se développer par des présentations de véhicules dans le Bourg. Les Naujacaises, Naujacais et le public en général pourront mieux apprécier ces combis et échanger avec les propriétaires.

La municipalité se félicite de l'initiative de monsieur BRABANT qui créée une nouvelle et durable animation dans la commune.







GYM IMPULSE vous propose cette année 2021 - 2022

Deux cours de PILATES un le matin et un le soir pour que tout le monde puisse en profiter.

Et un cours de COUNTRY le jeudi après-midi.

Afin que ces cours puissent se pérenniser il faut venir nombreux.

Pour tout renseignement contactez le 06 08 94 61 20

A très bientôt. L'équipe de Gym Impulse vous recevra avec plaisir.



#### LES MATOUS VAGABONDS

#### Les vacances de SOCRATE



Un chat de type Félix a été signalé cet été dans des locations de vacances au lieudit le Flamand, un lieu assez isolé, sur la commune de Naujac-sur-mer. Ce chat est apparu sur ce site début août et a squatté sur site, nourri par les divers vacanciers. Très gentil, calme, sociable, - non identifié - c'est un amour de chat qui dormait même avec les vacanciers. Personne ne l'a réclamé, suite au post et au beau film mis sur facebook; et il n'y a pas eu de candidat pour l'adoption. Donc les Matous l'ont recueilli le 16 septembre, fait identifier et castrer, nommé SOCRATE, et placé dans une famille d'accueil où il s'est tout de suite senti très bien!

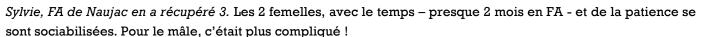
#### 5 chatons, 2 aventures!

Des chatons et leur mère ont été signalés au camping du Pin-Sec par la mairie de Naujac. Béatrice, Nadine, Isabelle et Dominique ont mis « la main à la pâte » pour trouver une solution.

Béatrice a réussi le « trappage » de la mère en vue de sa stérilisation... et mieux encore elle a « capturé » les 5 chatons, en plusieurs étapes.

Ils avaient environ 3 mois et étaient très sauvages et craintifs.

Un grand merci à la Mairie de Naujac pour l'aide apportée, en particulier en permettant à Béatrice de faire le nécessaire pour ces chatons, y compris sur son temps de travail.



Alexia les met à l'adoption sur facebook, en expliquant qu'ils sont craintifs. Une candidate à l'adoption se présente et là miracle! Sandrine avec sa fille décide d'adopter non pas 1 chat, ni 2 chats, mais les 3!!!

Elle sait comment ils sont... Une belle histoire et une super adoptante !



Delphine, FA à Pauillac, a récupéré les 2 autres chatons. Ces derniers ont gardé leur âme de chats sauvages, mais il était difficile d'envisager de les relâcher.

Heureusement, là encore, la chance était avec les Matous. Des éleveurs de chèvres angora, Fibres d'Elfes à Naujac, disposant de terrains, de bâtiment, et de bienveillance ont choisi d'adopter les 2 « sauvages ». Lionel, Delphine et leur fils Sémy veillent sur eux et leur permettront de vivre une belle vie au sein de leur famille et de leurs chèvres !!! Pour le moment, ils prennent beaucoup de temps pour les rassurer et ça marche. Il y en a même un qui se laisse caresser ! Ils ont été castrés tous les deux et s'acclimatent à leur nouvel environnement.



Page 11 Le Petit Naujacais

## **DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS**

Vous aimez la marche, la nature, la convialité?
Alors venez
partager un bout de chemin avec NOUS !!!



# MARCH'Evasion est un club qui vous propose:

# 2 randonnées de 8 km + par semaine:



le mardi et le vendredi. 1 Rando douce (+/-5 km)le vendredi soit plus de 800 km dans un périmètre

de 30km autour de Naujac

Une journée RANDO de 15 kı tous les mois (le mardi) avec pique nique ou resto.

Week end RANDO

montagne ou site pittoreste

1 Sortie Vélo par semaine (25 km +) sur petites routes et pistes

Page 12 Le Petit Naujacais

## **DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS**





Nous saluons nos 2 randonneuses.
Elles sont parties en vélo du Verdon
et on rejoint Hendaye
par les pistes cyclables début septembre
soit +450 km







#### Taïchi, Qi Gong & Relaxation

Le QI GONG-TAIJI est une gymnastique énergétique chinoise de relaxation, de remise en forme et de longévité, découlant de la philosophie chinoise et de l'acupuncture. L'Académie de Médecine s'est prononcée favorablement eu égard ces disciplines. Le QI GONG permet à l'homme de se recharger en ENERGIE en la puisant dans le NATURE (Energie du Ciel et de la Terre), renforce ainsi ses défenses et met au repos l'esprit par la MEDITATION (ou relaxation). Le Oi GONG apporte ainsi à l'HOMME (Femme ou Homme bien sûr), l'HARMONIE entre le CORPS et l'ESPRIT (microcosme) et entre l'HOMME et l'UNIVERS (macrocosme). Il est possible de s'entraîner au TAIJI QUAN - QI GONG et à la RELAXATION comme à n'importe quelle activité physique ou sportive. Les exercices physiques ne comportent ni chute ni roulade, ils sont simples et faciles à mémoriser, non violents et peuvent être pratiqués jusqu'à un âge avancé!(l'actuelle doyen du cours de Naujac a 86 ans!) Il sera cependant impérativement conseillé de prendre avis auprès de son médecin traitant avant d'entreprendre la pratique. Les mouvements sont lents et pratiqués en semi-dynamique. Le souffle se situe au cœur de chaque mouvement."Inspire correspond à une phase de l'exercice, idem pour Expire". Des exercices respiratoires complètent harmonieusement la méthode, de même que la relaxation-détente ponctue la fin de chaque lecon. Le TAIJI OUAN (tai chi chuan) et le QI GONG (chi cong) sont des disciplines officiellement reconnues en France par le Ministère des Sports. Les cours se tiennent toute l'année à la salle des Fêtes les lundis de 18h15 à 19h45, aux beaux jours en extérieur (horaire différent parfois fonction de la complément des cours de Self Défense sont ponctuellement proposés; renseignements sur place ou tel: 0975 652 954 site: https://naujac-taichi-qigongselfdefense.jimdofree.com/

#### A.C.C.A de NAUJAC-SUR-MER

(association communale de chasse agréée - loi 1901)

#### Composition du Conseil d'Administration

Président : ARNAUD Jean-Yves Vice-présidente : PROFFIT Anne

Secrétaire : PILLON Jean-Luc Secrétaire adjoint : VIGNAUD Bruno
Trésorier : DEFARGE Didier Trésorier adjoint : MARTIN Bastien

Membres: BERGEY Charles - TOURET Laurent - BORDEAUX Cyril



L'ACCA forte de 150 membres est composée de chasseurs locaux et de chasseurs dits extras muros. Durant la période d'ouverture de la chasse, elle gère le plan de chasse communal d'environ 80 cervidés et le prélèvement approximatif de 150 sangliers à l'année. Hors période de chasse, elle pratique la régulation des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) tels que renards et fouines, pour le plus grand bonheur des propriétaires de basse-cour et organise également des battues de débusquage de sangliers dans les champs cultivés afin de limiter les dégâts agricoles. Pour compléter ce dispositif nous avons mis

en place la chasse à l'approche et à l'affut autour des champs concernés. Concernant les battues aux grands gibiers, nous informons les automobilistes que quelquefois nous les encourageons à ralentir, non pour les embêter mais pour les prévenir du danger imminent de la traversée d'un animal ou pour protéger nos amis les chiens. L'ACCA participe aussi financièrement, avec le soutien de la fédération départementale, à l'aménagement des milieux humides tels que dernièrement la réhabilitation d'une partie du marais du Bergey. Dans le but de faire découvrir notre passion, la porte est grande ouverte à toute personne désireuse de découvrir une journée de chasse au grand gibier, il suffit pour cela d'en faire la demande au Président.

#### **AGRAINAGE DES SANGLIERS**

Face à l'étonnement et au scepticisme de quelques promeneurs, l'ACCA juge utile d'expliquer et de justifier l'agrainage des sangliers, qui nous le comprenons peut amener le néophyte à s'interroger.

<u>DÉFINITION</u>: L'agrainage dissuasif consiste à occuper les sangliers pendant des périodes bien définies à chercher de la nourriture hors des cultures.

<u>OBJECTIF</u>: l'agrainage dissuasif a pour objectif de dissuader les sangliers d'approcher les cultures agricoles, on cherche par cette méthode à maintenir les sangliers en forêt en leur offrant une nourriture alternative de manière à les occuper le plus longtemps possible.

#### LA MÉTHODE N'A POUR OBJECTIF, NI DE TIRER LES SANGLIERS, NI DE LES NOURRIR.

Elle est menée conjointement par le G.I.C (groupement d'intérêt cynégétique) et par l'ACCA. Elle permet d'une part une bonne cohabitation entre le monde de la chasse et les agriculteurs en évitant ou réduisant les dégâts aux cultures préjudiciables à leurs activités, d'autre part d'éviter l'explosion des indemnisations occasionnées par ces dégâts à terme difficilement supportables par la fédération. En précisant toutefois que nous avons sur notre secteur des maïsiculteurs conscients de nos efforts qui à ce jour ne présentent pas la facture des dégâts qu'ils ont pu malgré tout subir.

Nous espérons par cet article avoir répondu aux questions légitimes que certains ont pu se poser sur l'utilité du maïs épandu sur les lieux de promenade, qu'ils en comprendront les motivations et les effets et surtout que ces explications montrent qu'ils ont été entendus et considérés.

L'ambition de l'ACCA de Naujac-sur-Mer étant d'avoir sur son territoire une chasse apaisée et un espace partagé en bonne intelligence par tous les usagers.

#### LES BOUGIES PERLÉES - SORTIE DU 25 SEPTEMBRE 2021

Bonjour à tous!

Petit résumé de notre balade Médoc Mob Tour numéro 14.

Le bureau avait bloqué la date du samedi 25 Septembre pour organiser notre quatorzième Médoc Mob tour. Cette fois nous nous sommes donnés rendez-vous sur la place de Carcans Maubuisson pour le traditionnel café, petits gâteaux, devant les locaux de l'agence immobilière, Phoenix immobilier où nous avons bien apprécié le store de la boutique car la pluie était malheureusement au rendez-vous.

Après une heure et demie de patience et de discussions entre nous, nous prenons la décision de partir pour attaquer notre boucle d'environ 90 kms.

Ce sont 19 cyclomoteurs qui filent direction Lacanau pour suivre la route du Porge en suivant le lac et de belles routes à travers bois afin de nous rendre au « Poumon Vert » qui est un petit coin de paradis entre rivière et forêt.

Sur place, un super coin à pique-nique couvert nous attend pour partager notre traditionnel repas si convivial où nous profitons pour discuter avec tout le monde de nos dernières aventures et de nos montures bien évidement.

Après une heure et demie de pause déjeuner, nous repartons sur nos bolides pour rejoindre notre prochain objectif.

Il s'agit de la plage du Moutchic où se déroule des courses de pirogues Tahitienne pour le weekend.

Sur place une petite pause bien sympathique avec une météo toujours clémente mais avec du vent qui ne facilite pas la progression des équipages.

Dernière ligne droite pour rejoindre Maubuisson qui sera l'arrivée de cette balade qui une fois de plus a tenu toutes ses promesses.

Le bureau n'a pas encore bloqué la prochaine date mais je vous invite à nous suivre sur Facebook « www.facebook.com/groups/bougiesperlees » pour en être averti si l'envie de nous rejoindre vous tente.

Vous pouvez aussi nous joindre sur le portable de l'association 06 17 67 38 51 et par mail « **lesbougiesperlees@gmail.com** 

A bientôt pour de nouvelles aventures!

Mr Attal Fréderic





#### RENTREE SCOLAIRE 2021-2022



La rentrée scolaire s'est très bien passée dans notre école communale et dans le respect des règles sanitaires. Pour l'information des parents, l'ensemble des personnels municipaux en charge de l'école sont en règle vis à vis des règles sanitaires.

Cette année notre école compte 58 enfants répartis comme suit dans les 3 classes :

- 22 élèves en classe maternelle dont 1 en Toute Petite Section, 5 en Petite Section, 11 en Moyenne Section et 5 en Grande Section.
- 17 élèves en cours préparatoire et cours élémentaire 1 et 2 dont 5 en CP, 6 en CE1 et 6 en CE2.
- 19 élèves en classe de cours préparatoire 2 et cours moyen 1 et 2 dont 6 CE2, 7 CM1 et 6 CM2.

Cette année notre école accueille 6 élèves résidents sur les communes d'Hourtin, Gaillan-en-Médoc et Lesparre-Médoc alors que 14 de nos enfants sont scolarisés sur les communes d'Hourtin, Vendays et le Temple.

#### Le Restaurant scolaire

Chaque jour, 55 enfants de l'école ont la chance de déjeuner dans notre restaurant scolaire, croisant Annie, Laurence et Lucia en cuisine.

Les Légumes Bio de Naujac-sur-Mer et les petits plats mijotés par Annie sont au rendez-vous.

La commune a souhaité redonner du goût dans les assiettes avec des produits frais en faisant appel à des producteurs locaux.

#### Halte garderie

Comme indiqué dans le précédent numéro, la halte-garderie a été déplacée dans l'ancienne salle des associations peu ou pas utilisée.

Ce lieu réservé à la garderie bénéficie maintenant d'une cour sécurisée permettant aux enfants et par beau temps de profiter de cet espace extérieur et de regagner ensuite et directement la cour de l'école.



L'ancienne halte-garderie est maintenant affectée aux enseignantes et aux intervenants scolaires extérieurs ainsi qu'à la réception des parents.

La visite des lieux par les parents d'élèves le jour de la rentrée semble avoir donner entière satisfaction et les enfants sont ravis.

#### <u>CIMETIÈRE</u>

Initiée en 2019 sous l'ancienne mandature, la réfection des allées principales du cimetière a enfin été réalisée par l'entreprise PEREZ de Vensac. Quelques modifications ont été apportées au devis initial afin de donner à ces allées un aspect pratique mais également esthétique.

Coût total des travaux : 30 607 € moins la subvention DETR de 8376 € soit un reste à charge pour la commune de 22 231 € TTC.

Nous allons lancer les procédures concernant les tombes abandonnées et les concessions devenues caduques. Ce travail long et délicat devrait nous permettre d'éviter une extension du cimetière.

La création d'un ossuaire est également envisagée dans un futur proche.

Le travail engagé par la commune peut et doit être accompagné par les familles dans l'entretien des sépultures et leurs abords. Pour nos défunts, le cimetière sera enfin un lieu digne et agréable à visiter pour les familles.





#### **AGENDA**

- NETTOYAGE FORÊT LE 6 NOVEMBRE (RDV devant la Mairie à 9h00)
- CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE A 11H00
- RÉUNION PUBLIQUE LE 20 NOVEMBRE A 18H30 SALLE DES FÊTES
- TÉLÉTHON DU 3 AU 5 DÉCEMBRE
- VŒUX DU MAIRE LE 14 JANVIER A 18H30 SALLE DES FÊTES

#### **CAMPING ET PIN SEC**

Malgré la crise sanitaire et ses différentes contraintes, la saison s'est plutôt bien passée au camping municipal. Même si son ouverture a été tardive, l'aire de camping cars, ouverte à l'année a trouvé ses adeptes et par période elle a été occupée à 140 %. Pour répondre aux utilisateurs, quelques améliorations sont programmées.

Côté Sud du camping, les groupes étaient tous présents. 3 cas positifs au COVID 19 par autotests dans un groupe Allemand ont été décelés mais ont immédiatement été traités en relation avec l'ARS et les services de l'État. Isolement puis retour dans le pays d'origine avec les familles.

Côté famille, une fréquentation remarquable affichant entre le 20 juillet et le 15 Août des 100 % qui nous ont amené à adresser ces clients frustrés vers les autres campings de la commune.

Un chiffre d'affaire d'environ 650 000 euros avec la réalisation de gros investissements.

Une analyse des dépenses, recettes et bénéfices vous sera communiquée dans le prochain numéro après stabilisation des chiffres.

De nouveaux investissements et améliorations sont d'ores et déjà prévus (réfection de l'épicerie, début de réfection de la clôture, assainissement, blocs sanitaires, électricité, accueil, parking, stabilisation des emplacements, pour un montant d'environ 160 000 euros issu des bénéfices du camping.



#### REPAS DES AINÉS

La situation pandémique que nous vivons depuis de nombreux mois avec ses très nombreuses contraintes ne nous permet pas encore de prévoir le traditionnel repas des ainés et nous en sommes désolés.

A l'heure de cette rédaction, et même si des améliorations se profilent, la situation peut encore évoluer dans un sens ou dans l'autre.

Devant cette situation, nous avons décidé de reconduire le dispositif de 2020 et de remettre à chacun de nos ainés de plus de 65 ans (en couple ou seul) un

colis de fin d'année par l'intermédiaire d'élus.

Dans l'espoir d'une nette amélioration de la situation en 2022, nous avons prévu de remettre en place pour ceux qui le désire, le repas des ainés comme par le passé au mois de Novembre et pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas y participer, la remise d'un colis.

Les nouveaux habitants de + de 65 ans sont invités de se faire connaître en Mairie.

#### NOËL DES ENFANTS

Le père Noël passera incognito à Naujac pour déposer une surprise à chaque enfant âgé de 0 à 11 ans.

Cette année, une fois de plus, la commune ne pourra pas offrir de spectacle dans la salle des fêtes.

Les familles nouvellement arrivées sur la commune et ayant des enfants dans cette tranche d'âge peuvent se faire connaitre à la Mairie.



#### ARBRES NAISSANCES

Depuis novembre 2020 et à ce jour, Naujac a accueilli 7 nouveau-nés. Ainsi des arbres au nom de chaque enfant seront plantés sur la commune en 2021.



#### **PONT DE LA BACHE**

Comme vous le savez tous, Naujac-sur-Mer est concerné par de nombreuses zones humides et en période de fortes pluies, de très nombreuses habitations en subissent les conséquences.

Afin de limiter ces effets, la commune s'est engagée dans l'entretien des crastes et fossés avec le nettoyage des passages busés. Le travail va être long et fastidieux mais il est lancé.

Un des points noirs de la commune était le pont dit de la « Bâche » situé rue de la bâche entre les campings des Hirondelles et du Ranch. De plus, ce pont régule en grande partie l'écoulement des eaux du quartier de Groussac.

Les travaux de ce pont repoussés d'année en année viennent d'être réalisés par la pose de cadres de 2m x 2m. Ces travaux réalisés par l'entreprise ADE TP de Gaillan après mise en concurrence sont d'un montant de 23 344,80 € TTC avec une subvention de 7 512 € de FDAEC et donc un reste à charge pour la commune de 15 832,00 € TTC.

Espérons maintenant que cet investissement donne les résultats escomptés.





#### **SALLE DES FETES**

Si une procédure contentieuse est en cours avec l'installateur des panneaux photovoltaïques (charpente qui bouge, fuites, dégradations des panneaux de chauffage), notre salle des fêtes a fait l'objet de quelques travaux ces derniers jours.

Les portes et fenêtres ont été changées par l'entreprise ROJO.

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui permet de financer les grandes priorités des communes et pour le cas présent la rénovation thermique.

Le coût des travaux de : 28 632,00 € ttc s'établit comme suit :

Dotation de l'État (DSIL) : 19 088,00 € (80% calculé sur le montant total HT)

Autofinancement: 9 544,00 €

Il nous reste maintenant à refaire dès que cela sera possible la totalité de la toiture.





#### OCTOBRE ROSE

Comme vous avez pu le constater, des parapluies rose s'affichent devant la mairie et la salle des fêtes. C'est le mois d'encouragement au dépistage du cancer du sein.



#### **RÉPONSE A L'OPPOSITION**

Nous ne répondrons ni cette fois, ni dans le prochain numéro aux propos de l'opposition qui ne sont que polémistes et non constructifs.

Nous estimons avoir déjà répondu à la saine gestion du camping dans le numéro 107 page 15.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, un article figure dans le présent numéro.

La majorité municipale préfère réserver son énergie à une saine gestion communale plutôt que de se disperser dans des polémiques les plus stériles.

Signé

Le Maire

#### POINT DE COLLECTE À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE



Près de 70 points de collecte sur le territoire. Trouvez les sur le site www.smicotom.fr





La municipalité remercie l'ensemble des annonceurs pour leur participation à l'élaboration du Petit Naujacais

## PAROLE D'OPPOSITION

#### Quel mépris !!!

Une fois n'est pas coutume, nous répondons aux propos méprisants de la majorité envers l'opposition (Le Petit Naujacais n°107 p15).

En effet, dans le Petit Naujacais n°106 page 8, nous nous interrogions sur le fait que la nouvelle majorité ne pratiquait pas le transfert d'une partie des charges, d'une façon raisonnable, du camping vers le budget de la commune.

Sans esprit polémique, nous rappelons, à nouveau, que cette pratique de l'ancienne majorité était tolérée par le comptable du trésor public et pratiquée par de nombreuses communes de France. Le but était de redonner moins d'argent à l'Etat, et ce en faveur des Najaucais! Ce qui nous choque, ce sont les propos méprisants tenus par la majorité envers l'opposition, nous citons : « son auteur ne connaît que peu de chose aux finances publiques»!

Nous faire passer pour des imbéciles n'est que manque de respect et d'humilité envers nous, élus d'opposition !!!

#### Rentrée scolaire à Naujac.

Le jeudi 2 septembre 2021, les élèves reprenaient le chemin de l'école...

L'école est le lieu d'apprentissage des savoirs mais aussi celui où les enfants apprennent à vivre ensemble, à se respecter et ainsi à devenir des citoyens libres et responsables. Nous souhaitons une belle année scolaire à tous ces jeunes !!!

Lors du conseil municipal du 13 septembre, Johny Caron pose une question à M. le Maire concernant le protocole sanitaire mis en place à la rentrée scolaire : « avec la crise sanitaire et le croisement des populations pendant les vacances, quelles sont les garanties sanitaires ? Le personnel territorial (cantine, bus scolaire, garderie), les enseignants sont-ils vaccinés? »

Mme Causseque, adjointe au Maire répond : « Nous ne pouvons exiger que les enseignants soient vaccinés » !! Bref... Ce n'était pas la question!

Effectivement pas d'obligation pour les enseignants d'être vaccinés.

La réponse du Maire ne se fait pas attendre. Il confirme que le protocole sanitaire répond aux exigences de santé publique...sans trop s'étendre sur le sujet.

Les Elus de « Naujac notre Village » :

Johny Caron: johnnycaron33@gmail.com

Séverine Bouchereau-Boisson: bouchereauseverine@orange.fr

# **NUMÉROS UTILES**

#### **MAIRIE**

Secrétariat : 05.56.73.00.55 Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel: mairie.naujac@orange.fr Heures d'ouverture au public: Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

#### **SERVICE URBANISME**

Accueil du public tous les jours sur RDV sauf le mercredi et samedi ou effectuer vos demandes par mail

#### **SMICOTOM**

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

#### BIBLIOTHÈOUE MUNICIPALE

#### Du 9 juillet au 31 août 2021

Le vendredi de 10h00 à 12h00

#### **AGENCE POSTALE**

Tel: 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 11h, 10h le samedi

#### RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

#### **ÉCOLE PRIMAIRE**

05.56.73.01.80

#### **PÔLE SANTÉ NAUJAC**

#### **MEDECIN**

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle: 05.56.09.22.89

**CABINET INFIMIÈRES** 

Mmes MERCIER & BRIESACH: 06.46.78.17.37

OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline: 06.58.26.35.79

**APA-S** 

Mme FRET Mégane: 06.20.57.13.73

KINÉSITHÉRAPEUTE

M. BLASOUEZ Sébastien: 06 59 92 59 77

Clinique Mutualiste de Lesparre :

05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse lesparre :

05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin:

05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent :

05.56.09.12.52

Taxi Conventionné CELENA:

06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire Lac et Océan :

(Naujac-sur-Mer) 09.54.39.74.40

Déchèterie de lesparre :

05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :

05.56.73.46.70

Pompiers: 18

## **NOS ANNONCEURS**









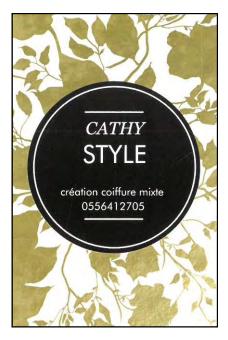








## **NOS ANNONCEURS**











Entreprise Générale du Bâtiment

9 quater rue de la Gravière 33990 Naujac sur Mer

Tél: 06 14 42 04 51

pimpernel.mercier@sfr.fr



LE PETIT NAUJACAIS

**Bulletin d'information** 

de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression

Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

Yves BARREAU

Rédacteur en chef

**Chantal PARISE** 

Équipe rédactionnelle

Virginie CAUSSÈQUE, Joël MORAND,

Raymonde SCHLAUDER

Tiré à 800 exemplaires

Dépôt légal Avril 2014